

L'ECAB bénéficiera désormais de davantage de souplesse pour rémunérer ses collaborateurs

Un statut source de tensions à venir

« PATRICK PUGIN

Grand Conseil » Le parlement cantonal a achevé hier la première lecture d'Ecalex, la loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels. Ce nouveau texte, riche de 133 articles, fusionne et modernise deux lois vieilles d'un demi-siècle, riches de dispositions désuètes: celle sur la police du feu et les éléments naturels, et celle sur l'assurance des bâtiments.

Les députés auraient pu s'éviter une longue et fastidieuse séance s'ils avaient suivi l'Union démocratique du centre (UDC), qui demandait le renvoi pur et simple à l'expéditeur. Motif: tout le volet relatif à la défense incendie n'a pas été touché. «Nous demandons au Conseil d'Etat de prendre les dispositions nécessaires pour réviser également ce chapitre. Nous devons discuter d'un projet complet», a plaidé Katharina Thalmann-Bolz (Morat).

Mais cette option a été sèchement balayée par le Grand Conseil (81 voix contre 16). Les députés ont adhéré à la position du directeur de la Sécurité et de la justice, Erwin Jutzet: «Ne pas toucher à ce chapitre est un choix. Car nous n'avons pas assez de recul sur le projet FriFire, introduit en 2010. Les communes n'ont malheureusement

pas toutes réalisé les objectifs visés.» Notamment le regroupement des corps de sapeurs-pompiers. Mais une révision complète de ce chapitre est d'ores et déjà programmée, a indiqué le conseiller d'Etat: «J'ai promis qu'une commission y travaillera dès l'adoption de cette loi.»

«C'est injuste vis-à-vis du reste du personnel»

Gaétan Emonet

La demande de renvoi écartée, le parlement s'est attaqué au gros morceau. Si nombre d'articles figuraient au menu, peu finalement étaient sujet à discussion. Même la question du statut des collaborateurs de l'ECAB, qui ne seront plus (complètement) soumis à la loi sur le personnel de l'Etat (LPers), n'a pas suscité le débat. Le Parti socialiste a bien essayé, par la voix de Gaétan Emonet (Remaufens). Pour lui, cette option tient de l'hérésie: «Décloisonnement des paliers, rémunération plus flexible, évolution de la rémunération en fonction des performances... Je pourrais me réjouir des avancées offertes au personnel de l'ECAB. Mais cela ne concerne que cinquante équivalents plein-temps, alors que l'Etat en emploie plus de dix mille!» Pour le député

veveysan – président de la Fédération des associations fribourgeoises d'enseignants –, il y a là une injustice vis-à-vis du reste du personnel de l'Etat: «Pour eux, pas de prime!»

Bourgeois silencieux

Dans le camp bourgeois, aucune prise de parole... à la grande surprise d'Erwin Jutzet qui s'attendait à l'une ou l'autre intervention. Le conseiller d'Etat socialiste a dès lors dû défendre seul cette option: «Les collaborateurs de l'ECAB – qui est un établissement autonome, autofinancé – ne sortent pas totalement de la LPers. Ils conservent un statut de droit public, sont engagés pour une durée indéterminée, bénéficient des voies de recours prévues par la LPers... Ce qui est prévu, c'est davantage de souplesse dans la manière de les rémunérer, à l'image de ce que pratique l'Office de la circulation et de la navigation (OCN) où chaque année, si les objectifs sont atteints, tout le monde touche une bonification.» Alors bien sûr, reconnaît Erwin Jutzet, les enseignants, les policiers ou les cantonniers ne profitent pas de ce privilège. Mais, soutient-il, «l'ECAB doit donner le bon exemple».

La FEDE, faitière des associations du personnel de l'Etat, n'est pas contente de la décision du Grand Conseil: «Ce nouveau statut créera des inégalités de trai-



Le député socialiste Gaétan Emonet n'est pas sur la même longueur d'onde que le conseiller d'Etat Erwin Jutzet. Corinne Aeberhard

tement qui vont susciter des tensions au sein du personnel de la fonction publique», dénonce-t-elle dans un communiqué. «Comment comprendre en effet qu'au même poste, avec les mêmes compétences, certains bénéficieront désormais d'un traitement bien supérieur à d'autres?»

La boîte de Pandore

La FEDE redoute par ailleurs que cette décision n'en entraîne d'autres: «On dénature le statut de droit public et on ouvre la porte à la sortie d'autres secteurs des services publics de la LPers», dénonce-t-elle. Même crainte du côté du Syndicat des services publics (SSP), pour qui l'Hôpital fribourgeois (HFR) est le prochain sur la liste. «D'autres services et établissements autonomes de l'Etat pourraient être touchés», poursuit le syndicat dans son communiqué. En faisant sauter la garde-fou de la LPers, «des députés ouvrent une voie royale à de futures privatisations et externalisations».

En plénum, Erwin Jutzet a assuré qu'il n'en était rien: «Le Conseil d'Etat ne pratique pas la tactique du salami.» Il n'empêche, la question du statut du personnel de l'HFR, que la direction voudrait voir quitter le giron de la LPers, est déjà programmée. Après les élections. »

PATRICK PUGIN

PUBLICITÉ

SWISS LOTO

CE MERCREDI

Fr. 13.9 millions*

TOUS LES JACKPOTS SONT BONS À GAGNER!

LOTTERIE ROMANDE

www.loro.ch

* Montant estimé en francs, non garanti. A partager entre les gagnants du 1^{er} rang.

Les socialistes dans la course



Fribourg » Les socialistes de la ville de Fribourg ont élu leurs candidats au Grand Conseil, hier soir lors de leur assemblée générale extraordinaire. «Nous avons gagné un siège en 2011, cette année notre objectif est de faire barrage à l'Entente bourgeoise et de conserver nos cinq sièges», souligne le président de section Jérôme Hayoz.

Afin d'atteindre ce but, quatorze candidats nommés par acclamation, se lancent dans la course. Déjà députés lors de la précédente législature (2006-2011), l'ancien syndic Pierre-Alain Clément, Xavier Ganioz, Giovanna Garghentini Python et Guy-Noël Jelk se présentent à nouveau. En revanche, si le syndic de Fribourg Thierry Steiert est candidat, la sortante Andrea Burgener Woeffray, qui a accédé à l'exécutif de la capitale cantonale lors des élections communales de mars dernier, ne remplira pas afin de se consacrer pleinement à sa nouvelle fonction.

Déjà actifs au Conseil général de la ville de Fribourg, le président de section, Jérôme Hayoz, ainsi qu'Adeline Jungo, Elias Moussa, Elisabeth Reber Jung et Pierre-Alain Perritaz tentent leur chance. Suivent enfin Christel Berset, Ibrahim Berisha, Nadège Piller et Catherine Rouvenaz. «Cette liste est équilibrée et présente des personnes compétentes. Il y a des femmes. Evidemment j'aurais préféré l'égalité en la matière mais l'engagement fémi-

nin en politique est moins évident», relève la vice-présidente de section Lise-Marie Graden.

Sans surprise, les membres présents ont confirmé unanimement leur soutien au candidat de la gauche à la Préfecture de la Sarine et actuel préfet, Carl-Alex Ridoré. Le préfet-candidat a souligné les grands axes du travail qu'il compte poursuivre pour le district. «La bonne collaboration avec les communes et les différents partenaires ainsi que la mise en place de synergies constituent les pièces maîtresses au centre du travail à mener les cinq prochaines années», souligne Carl-Alex Ridoré.

Pour l'actuel préfet, en poste depuis huit ans, ce maillon est indispensable aux processus

de fusions à l'agenda et au développement cohérent et durable de la région. «Ceci concerne le domaine des transports publics mais aussi de la santé et de la sécurité ou encore en matière de formation, de culture et des sports avec, par exemple, le projet de piscine en discussion.» Des axes qu'il compte privilégier en même temps qu'il veillera à ce que le district dispose de services publics de qualité. Élément qui passera aussi par la réorganisation, déjà en cours, de la préfecture elle-même.

La campagne de la section pour les élections cantonales, placée sous le slogan «mieux vivre ensemble», sera officiellement lancée le 17 septembre sur le terrain. » IGOR CARDELLINI



Le préfet sortant Carl-Alex Ridoré veut poursuivre les grands chantiers ouverts pour le district de la Sarine, dont celui des fusions.

Corinne Aeberhard-archives